

Commune de Notre Dame de Bondeville
Centre Communal d'Action Sociale
REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Conseil d'Administration du 28 décembre 2023

Le jeudi vingt-huit décembre deux mille vingt-trois à quatorze heures, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale s'est réuni salle du Conseil en Mairie, sur la convocation de sa Présidente du vendredi vingt-deux décembre deux mille vingt-trois et sous la Présidence de Myriam MULOT.

Nombre de membres : en exercice : 11 Présents : 6 votants : 6

Etaient Présents :

Myriam MULOT, Présidente,
Christian FOSSOUL, Louissette LECOQ, Philippe RICHIER, Dieinaba SY représentants le Conseil Municipal,
Dominique BARNET, représentant les personnes handicapées,

Absent Excusé :

Nathalie LEVEUF, représentant la jeunesse et l'insertion,

Absents :

Marie-Pascale MONGAUX, représentant les personnes âgées,
Alain QUIBEL représentant le Conseil Municipal
Valérie PETIT, représentant les familles nombreuses,
Anne MAIGRET, représentant l'UDAF 76

M. RICHIER est désigné secrétaire de séance.

N° 2023-57

Hausse tarifaire de la prestation de laverie de la Résidence Autonomie du Parc au 1^{er} janvier 2024.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le Code de l'Action Sociale et des Familles,
Considérant qu'il existe un service de laverie au sein de la Résidence Autonomie du Parc

Considérant que par délibération 2023-12 du 13 février 2023 ce service est devenu payant
Considérant que la hausse des coûts de l'énergie en 2023 amène à reconsidérer le tarif actuellement appliqué

Considérant qu'il convient d'appliquer une tarification accessible à tous les résidents

Considérant qu'il convient d'appliquer une déclinaison de prestations sous la forme de quatre formules à compter du 1^{er} janvier 2024 de la manière suivante

formules	Lavago	Lavage + séchage	Lavage + séchage + repassage	Séchage (le résident lave lui-même son linge qui sera séché dans le sèche-linge de la R.A.)
prix	3 €	4,50 €	6 €	3 €

Considérant que les résidents doivent fournir leur lessive

Commune de Notre Dame de Bondeville
Centre Communal d'Action Sociale
REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur, Myriam MULOT,
Le Conseil d'Administration après en avoir délibéré,
Par 6 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention

- Autorise le CCAS à appliquer les nouveaux tarifs de la laverie à compter du 1^{er} janvier 2024.

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours dans un délai de deux mois auprès du Tribunal Administratif de Rouen, à compter de sa publicité. Il sera publié et affiché conformément à la réglementation en vigueur

Affiché le,

La Présidente du CCAS
Myriam MULOT

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

076-267600328-20231229-2023-57-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 29/12/2023

